

Objet : Adhésion du SMBP à l'association « Mémoires de la Drôme » - Année 2015

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2013-07-11 du 3 Juillet 2013

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2013-07-12 du 3 Juillet 2013 déléguant pouvoir au Bureau quant à l'adhésion du SMBP à tout organisme le sollicitant, dans le cadre du budget,

Le Président expose :

Le SMBP a adhéré à l'association « Mémoire de la Drôme » en 2013. Cette association collecte des documents iconographiques, sonores et audiovisuels concernant la Drôme, ses territoires et sa population depuis le milieu du XIXe siècle. Elle anime également un site internet, www.memoire-drome.com, grâce auquel il est possible de consulter une base de données documentaire rassemblant toutes les images numérisées, publie des ouvrages thématiques et réalise des expositions.

Ainsi, les images, anciennes ou plus récentes, collectées sur le territoire du futur Parc naturel régional des Baronnies Provençales, constituent une masse importante, de plusieurs milliers de clichés. Ce fonds vient d'ailleurs compléter celui des Archives départementales de la Drôme (et pour les Hautes-Alpes, celui des Archives départementales).

Au cours des dernières années, l'association a mené des actions de collecte d'envergure qui lui ont permis de compléter son fonds, à Nyons, Buis-les-Baronnies et dans le canton de Rémuzat. Ces collectes ont contribué à illustrer des ouvrages ou des expositions.

L'adhésion à cette association permet :

- de disposer gratuitement des fichiers informatiques des images numérisées à haute définition pour toute utilisation (powerpoint, publication, exposition, etc.), selon les conditions de cession de leurs droits par les ayants-droits ;
- de bénéficier de tarifs préférentiels pour l'impression des images numérisées (jusqu'à un format A3)

En ce qui concerne le SMBP, il pourra utiliser ces images dans le cadre des actions pour lesquelles il est maître d'ouvrage, maître d'œuvre ou assistant en maîtrise d'ouvrage. L'adhésion ne pourra toutefois pas se substituer à celle des communes ou des EPCI si ceux-ci souhaitent utiliser les images collectées par « Mémoire de la Drôme » pour leur propre compte et hors de toute action du SMBP.

Aussi, compte tenu de l'intérêt de la démarche et de la richesse de la base de données, le Président propose d'accepter le principe de l'adhésion à l'association « Mémoire de la Drôme » pour un montant de **300 euros** pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** d'adhérer à l'association « Mémoire de la Drôme » pour l'année 2015
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD